



**MAIRIE DE BOURNAN**

Secrétariat ouvert lundi de 13h15 à 15h15, mardi  
de 15h00 à 17h00 et jeudi de 14h00 à 16h00

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. et Mmes les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la réunion qui aura lieu :

Le mardi 25 Février 2025 à 19h00 dans la salle de la mairie

Objet :

- Reversement des frais irrépétibles, reçu dans le cadre de l'action en justice contre le parc éoliens de Sepmes à l'association de défense de l'environnement du Besland
- Chemin de Chemely : échange d'une partie du CR46 avec une partie de la parcelle de M. et Mme Leroux
- Travaux voirie 2025
- CFU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Remboursement des achats effectués par des élus
- Etat annuel 2024 des indemnités perçues par les élus
- Devis reçus pour la signalétique de la traversée de Bourg de Bournan
- Préparation du BP 2025
- Questions et informations diverses

Le Maire, Charlie GILLET